



Date de génération de ce justificatif : 30/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

LES SCOPINES – Constitution de société

Référence : L020708

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 4 août 2023 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 26/07/2023 il a été constitué une SAS dénommée: LES SCOPINES
Sigle: LS Nom commercial: CAMILLE ET LEON Siège social: la connelais 35890 LAILLE
Capital: 1.670 € Objet: Capital: 1.670 € Obiet: – le vente de boisson alcoolisées ou non alcoolisées – la restauration sur place – et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social. Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, Président: M. PLOTEAU Aymeric 02 rue victor hugo 35131 CHARTRES DE BRETAGNE Directeur Général: M. LOUAPRE Matthieu la connelais 35890 LAILLE Directeur Général Délégué: M. MARTIN Pierre 9 rue de belle ile 35890 LAILLE Directeur Général Délégué: Mme JOUET Lucille 4 avenue de l'europe 35170 BRUZ Directeur Général Délégué: Mme LOUAPRE Marthe la connelais 35890 LAILLE
Transmission des actions: La transmission des actions émises par la Société s'opère à l'égard de celle-ci et des tiers par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire, sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dénommé « registre des mouvements ». La Société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception de l'ordre de mouvement et, au plus tard dans les 90 jours qui suivent celle-ci. L'ordre de mouvement, établi sur un formulaire fourni ou agréé par la Société, est signé par le cédant ou son mandataire. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de RENNES

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)